

**Intitulé du poste** : Chef du bureau des collectivités locales

**Catégorie statutaire / corps** : A+

Administrateur civil  
Administrateur territorial  
Magistrat des juridictions financières

**Emploi type** : Cadre sectoriel

**Code fiche de l'emploi-type** :

FPEEPP12

**Domaine fonctionnel** : Élaboration et pilotage des politiques publiques

**Localisation administrative et géographique / affectation** :

**Direction générale des outre-mer** – Ministère des outre-mer

**Adresse** : 27 rue Oudinot – Paris 7ème

**Métro** : St François-Xavier ou Duroc – **Autobus** : Oudinot 82, 87, 92, hôpital Necker 28, 39, 70

### Vos activités principales :

Le bureau des collectivités locales de la DGOM est chargé de piloter l'action du ministère des outre-mer à l'égard des collectivités territoriales ultramarines. Exercice des compétences locales, fonctionnement des assemblées locales, spécificités de la fonction publique propres à certaines collectivités, statut des élus : c'est tout le champ du droit et des moyens de fonctionnement des exécutifs des 12 territoires ultramarins, avec leurs difficultés et leurs particularismes propres, qui sont au cœur de l'action de ce bureau.

Expert des collectivités ultra-marines, le bureau travaille en lien étroit avec la direction générale des collectivités locales, la direction générale des finances publiques, la direction générale de l'administration et de la fonction publique, comme avec les préfetures et hauts commissariats.

Vous animerez ce bureau composé de 6 agents, et assurerez son encadrement au sein de la sous-direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Vous participerez à la préparation à l'échelon interministériel des réformes législatives et réglementaires relatives aux collectivités territoriales, en proposant les adaptations nécessaires pour les collectivités ultramarines. Vous serez également à l'initiative de certains textes spécifiques aux outre-mer, dont vous assurerez la conduite et la coordination interservices. Vous serez partie prenante à la préparation des dispositions en loi de finances concernant les collectivités territoriales ultramarines.

Vous participerez à ce titre à de nombreuses réunions à Matignon et au Conseil d'Etat et serez amené à être commissaire du gouvernement pour suivre les travaux parlementaires, voire à réaliser des missions sur place dans certaines collectivités.

Vous représenterez le ministère des outre-mer dans plusieurs instances spécialisées (comité des finances locales, conseil national de l'évaluation des normes, observatoire de la gestion publique locale notamment).

Vous superviserez la fonction d'appui permanente aux préfetures assurée par le bureau des collectivités locales.

Vous travaillerez en étroite collaboration avec la sous-direction des politiques publiques et celle de l'évaluation, de la prospective et de la dépense de l'Etat.

A titre d'exemple, voici quelques-unes des réformes menées en 2019-2020 par le bureau :

Le bureau a mené plusieurs réformes importantes récemment, notamment :

- La réforme des dotations de fonctionnement aux communes des DROM : un processus de de la dotation d'aménagement spécifique au sein de la DGF (DACOM) et d'approfondissement de sa fonction péréquatrice a été engagé en leur faveur à la suite d'une décision du Président de la République en 2018. Ce mouvement de convergence doit être poursuivi et évalué jusqu'au terme du processus (3 ans). D'autres pistes d'évolution en matière de dotations sont envisageables.
- Un nombre important de collectivités territoriales ultramarines ou d'EPCI se trouve dans une situation budgétaire structurellement dégradée. Il convient non seulement de mener une analyse détaillée de ces difficultés, mais surtout d'établir des voies de redressement inédites pour y remédier durablement. Un dispositif de contrats de redressement des communes d'outre-mer (COROM) a été mis en place par la loi de finances pour 2021 à titre expérimental. Vous serez chargé de la supervision de la préparation et du suivi des engagements pris par les collectivités, en lien étroit avec les préfetures et directions locales des finances publiques, Vous animerez la mission interministérielle (DGOM DGCL DGFIP) qui a été constituée à cet effet.
- Dans le domaine juridique, on peut citer en particulier la révision du statut de la fonction publique communale en Polynésie française, engagée en lien avec le haut-commissariat, la DGCL et la DGAFP ou la refonte des dispositions du code général des collectivités territoriales applicables en Polynésie française.

## Vos compétences principales mises en œuvre :

<i>Connaissances techniques</i>	<i>Savoir-faire</i>	<i>Savoir-être</i>
Connaissances requises en finances publiques, droit des collectivités locales, et si possible analyse financière des collectivités Familiarité avec les problématiques relatives aux collectivités territoriales De préférence, expérience du travail interministériel et de l'élaboration de textes législatifs et réglementaires	Esprit d'analyse et de synthèse Savoir manager (niveau expert requis) Savoir gérer un projet dans un environnement complexe Savoir gérer les urgences et déterminer les priorités, réactivité Savoir négocier	Exigence de qualité et de fiabilité Développer et animer un réseau de correspondants Savoir animer le travail en équipe Avoir l'esprit d'initiative Avoir le sens de l'autonomie Savoir s'adapter

Durée attendue sur le poste : 3 - 4 ans

## Votre environnement professionnel :

### ▪ *Activités de la sous-direction :*

La sous-direction des affaires juridiques et institutionnelles est la sous-direction experte sur tout l'éventail juridique du droit des outre-mer dans toutes ses composantes. Elle veille à la bonne prise en compte des spécificités ultramarines dans les projets de textes législatifs et réglementaires préparés par les autres ministères, en proposant les adaptations nécessaires pour répondre à leur situation ou à leurs contraintes particulières. Elle propose et définit le cadre d'expérimentations innovantes. Elle assure la rédaction des projets de textes dont le ministère des outre-mer est porteur.

Elle traite le contentieux portant sur les questions statutaires et institutionnelles et représente le ministre des outre-mer devant les juridictions. Elle suit, en lien avec le ministère de l'intérieur, le droit électoral applicable outre-mer.

Elle connaît de la situation des collectivités territoriales outre-mer et du régime juridique et financier qui leur est applicable, tant en matière de finances locales, d'institutions locales, de fonction publique locale ou de statut des élus. Elle pilote notamment les plans de redressement des collectivités en situation financière dégradée, priorité du Gouvernement.

Elle est également chargée de l'animation des dispositifs de coopération régionale entre les collectivités ultramarines et les Etats voisins, en lien avec trois ambassadeurs délégués à cet effet. Elle traite plus largement des questions diplomatiques bilatérales ou multilatérales concernant les outre-mer avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Pour toutes ces missions, la SDAJI assure un rôle très interministériel et travaille en partenariat étroit avec les autres administrations centrales compétentes au fond. Elle assure également un rôle de conseil auprès des préfetures et des hauts commissariats, ainsi qu'une veille juridique constante dans toutes les matières intéressant les outre-mer.

### ▪ *Composition et effectifs de la sous-direction :*

30 agents, 5 A+, 23 A

### ▪ *Liaisons hiérarchiques :*

Sous-directeur et adjoint au sous-directeur, directrice générale et adjoint

### ▪ *Liaisons fonctionnelles :*

- Au sein du ministère des outre-mer

Cabinet du ministre

Tous les bureaux de la direction générale

Les trois ambassadeurs délégués

- Externe :

Conseil d'Etat, SGG, DGCL, DGFIP, ministère du budget, Agence Française de Développement, Caisse des dépôts et consignations, Banque des territoires, CNFPT, Comité des finances locales, associations d'élus locaux

**Vos perspectives :**

Les compétences et l'expérience professionnelle acquises sur ce poste transversal peuvent permettre d'évoluer vers de nombreux autres emplois à fortes responsabilités en administration centrale, dans le corps préfectoral ou en collectivité. La diversité des compétences mises en œuvre et l'expérience ainsi acquise dans l'encadrement d'une équipe constituent des atouts majeurs dans le cadre d'un parcours professionnel diversifié.

**Pour candidater :**

Jean-Pierre BALCOU, sous-directeur des affaires juridiques et institutionnelles

Tel : 01.53.69.23.92, [jean-pierre.balcou@outre-mer.gouv.fr](mailto:jean-pierre.balcou@outre-mer.gouv.fr)

Gérald CONTREPOIS adjoint au sous-directeur des affaires juridiques et institutionnelles

Tel : 01.53.69.25.57, [gerald.contrefois@outre-mer.gouv.fr](mailto:gerald.contrefois@outre-mer.gouv.fr)

Stephan GABRIELLI, chef du bureau des ressources et de la coordination

Tel : 01.53.69.24.15, [stephan.gabrielli@outre-mer.gouv.fr](mailto:stephan.gabrielli@outre-mer.gouv.fr)